

EXTENSION D'AVENANTS À LA CCN TOURSIME SOCIAL ET FAMILIAL

Date de création : 07/10/2020
Date de première publication : 08/10/2020
Date de version publiée : 08/10/2020
Date de début de publication : 08/10/2020
Date de fin de publication : 06/11/2021
Ccn : Tourisme social et familial

Par arrêté du 18 septembre dernier, ont été étendus les textes suivants :

- les avenants 6 et 7 de 2019 à l'accord du 17 novembre 2016 relatif à l'instauration d'un régime professionnel de santé et de prévoyance (sous réserve du respect du cahier des charges des contrats responsables)
- l'accord du 27 novembre 2019 relatif au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (sous réserve du respect des dispositions de l'ordonnance du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence avec les dispositions de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnelle).